

**DECISION N°144-2024 –
Achat du matériel électroménager
Futur siège de la Communauté de communes Forez Est**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la consultation des entreprises MDA et Pulsat afin d'acquérir le matériel électroménager pour équiper la cuisine du futur siège de la Communauté de communes de Forez-Est,

Vu la proposition technique et financière de l'entreprise PULSAT SARL FRERY, situé 32 boulevard de l'hippodrome à Feurs, pour un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC, correspondant à l'équipement en matériel électroménager de la cuisine dans le futur siège de la Communauté de communes de Forez-Est tel que précisé dans le devis en annexe,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition technique et financière de de l'entreprise PULSAT SARL FRERY, situé 32 boulevard de l'hippodrome à Feurs, pour un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC, correspondant à l'équipement en matériel électroménager de la cuisine dans le futur siège de la Communauté de communes de Forez-Est tel que précisé dans le devis en annexe.

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 19/07/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42100 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240719-144-2024D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2024